Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP REA, veuillez visiter :
bp-rea.fr/annales-sujets-et-corriges

UC4 : gestion technico-économique, financière et administrative de l’entreprise

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-REA-EP1** • Durée : **180 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient propre à une épreuve écrite de comptabilité-finance-trésorerie**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique d’un différend contractuel** (5 questions) **Page 3**

2. **Analyse managériale et stratégique du projet de stockage et de séchage** (4 questions) **Page 6**

3. **Analyse financière et trésorerie** (4 questions) **Page 10**

4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://bp-rea.fr/assets/annales/bp-rea/Comptabilité, finance et trésorerie/2026/BP Responsable d'Entreprise Agricole - Comptabilité, finance et trésorerie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un différend contractuel

Le GAEC des Trois Vallons a commandé un séchoir à grains à AgriStock, avec une livraison prévue au plus tard le 30 avril 2026, mais le fournisseur annonce un retard jusqu’au 20 juin et invoque une clause d’exclusion de responsabilité. Le candidat doit qualifier les faits, appliquer les textes et pièces contractuelles, puis proposer une démarche amiable et une voie de recours adaptée.

Analyse juridique

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat conclu et les faits susceptibles d’avoir une conséquence juridique.

Le GAEC des Trois Vallons, groupement agricole de nature civile, achète le séchoir dans le cadre de son activité ; AgriStock est le vendeur fournisseur. Le bon de commande signé le 4 mars 2026 établit une vente au prix de 18 000 € HT, avec livraison au plus tard le 30 avril et versement d’un acompte de 3 600 €. Le 15 avril, AgriStock annonce qu’il ne pourra livrer avant le 20 juin. À cette date, le délai contractuel n’est pas encore dépassé : il s’agit d’une inexécution annoncée. Le différend concerne la résolution, la restitution de l’acompte et la clause invoquée.

Qualification juridique

Parties, vente, faits	Qualification juridique des faits

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vente conclue entre un GAEC acheteur et AgriStock vendeur ; livraison prévue au 30 avril, retard annoncé avant l’échéance, acompte versé et désaccord sur la clause d’exclusion.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel le GAEC est confronté.

Le GAEC peut-il obtenir la résolution de la vente et la restitution de l’acompte alors qu’AgriStock annonce, avant l’échéance du 30 avril, qu’il ne pourra livrer le séchoir avant le 20 juin ? Il faut apprécier si cette annonce caractérise une inexécution justifiant la résolution, si la difficulté d’approvisionnement répond aux critères de la force majeure et si la clause d’exclusion a été intégrée au contrat et couvre effectivement la situation.

Problème de droit

Résolution et clause	Problème de droit

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le GAEC peut-il résoudre la vente et récupérer l’acompte malgré l’annonce de retard et la clause invoquée par AgriStock ?

Question 1.3. À partir des articles reproduits dans le DT 1, énoncez les règles de droit applicables à l'inexécution de l'obligation de livraison et aux conséquences d'une clause contractuelle.

L'article 1103 oblige les parties à respecter le contrat. Selon l'article 1217, une inexécution peut permettre de suspendre sa propre obligation, de demander l'exécution forcée, une réduction du prix ou la résolution ; les sanctions compatibles peuvent se cumuler et des dommages-intérêts peuvent s'y ajouter. L'article 1231-1 permet une réparation du retard, sauf force majeure. Au sens de l'article 1218, celle-ci suppose un événement hors du contrôle du débiteur, imprévisible lors du contrat et dont les effets ne peuvent être évités. La clause doit être examinée selon son intégration au contrat et sa rédaction.

Règle de droit applicable

Articles 1103, 1217, 1218, 1231-1 cable	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le contrat s'impose ; l'inexécution ouvre les sanctions de l'article 1217. La responsabilité pour retard peut être écartée si la force majeure est établie.

Question 1.4. Appliquez les règles de droit aux faits. Présentez les arguments respectifs du GAEC et d'AgriStock, puis indiquez les éléments nécessaires pour apprécier la portée de la clause invoquée.

Le GAEC peut soutenir que le 30 avril est une échéance contractuelle et que la livraison après la récolte compromet l'usage attendu du séchoir. Il peut demander la résolution et la restitution de l'acompte ; des dommages-intérêts supposent un préjudice établi. AgriStock invoque une difficulté d'approvisionnement et une clause visant le retard de ses fournisseurs. Cette difficulté ne prouve pas, à elle seule, la force majeure. De plus, le 15 avril, l'échéance n'est pas encore dépassée, même si le fournisseur annonce son impossibilité de livrer à temps.

Il faut vérifier l'acceptation des conditions générales avant ou lors de la commande, la rédaction et la portée exacte de la clause, le caractère déterminant du délai et les circonstances de l'approvisionnement.

Application aux faits

Arguments et vérifications aux faits et solution motivée	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

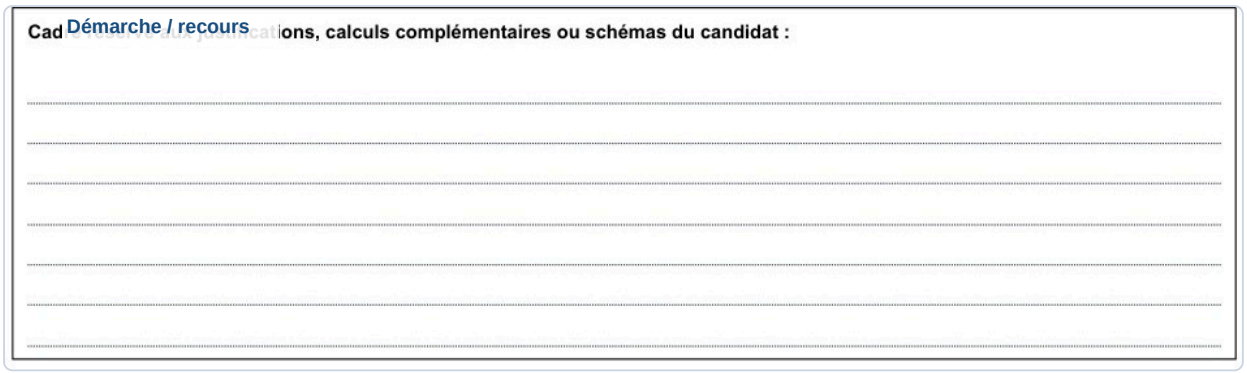
Le GAEC peut invoquer l'échéance et l'impact sur la récolte ; l'effet de la clause et la force majeure dépendent des faits et pièces à vérifier.

Question 1.5. Proposez au GAEC une démarche amiable puis, si elle échoue, une voie de recours adaptée. Justifiez votre réponse au regard des documents fournis.

Le GAEC peut d'abord adresser à AgriStock une mise en demeure écrite rappelant l'échéance du 30 avril et l'annonce de livraison au 20 juin. Il peut demander une confirmation de livraison conforme ou proposer une résolution amiable avec restitution de l'acompte. Il joindra le bon de commande, la preuve du versement et le

courriel du 15 avril. En cas d'échec, il peut saisir le tribunal judiciaire pour faire trancher la résolution et la restitution ; cette juridiction est adaptée au GAEC, personne morale agricole de nature civile. Il conservera les preuves d'un éventuel préjudice pour réclamer des dommages-intérêts.

Démarche amiable et recours



✓ RÉPONSE À RETENIR

Mise en demeure documentée et recherche d'un accord ; à défaut, saisine du tribunal judiciaire pour demander la résolution et la restitution de l'acompte.

2. Analyse managériale et stratégique du projet de stockage et de séchage

Les associés du GAEC étudient un investissement individuel pour stocker et sécher les céréales, ou le recours à une plateforme collective située à 18 km. Le dossier fournit des données internes et externes, tout en signalant des informations financières et opérationnelles manquantes pour décider et suivre le choix.

Diagnostic interne

Question 2.1. Présentez deux forces et deux faiblesses internes du GAEC pertinentes pour la décision d'investissement. Justifiez chaque élément à l'aide d'une donnée du dossier.

Diagnostic	Élément du dossier	Incidence pour le projet
Force 1	Deux associés expérimentés en production laitière	Expérience utile à la conduite de l'exploitation.
Force 2	Le salarié assure une partie des travaux de culture	Un appui est déjà disponible pour ces travaux.
Faiblesse 1	Pas d'équipement de séchage	Nouvel équipement ou prestation nécessaire.
Faiblesse 2	Pointes de travail à la récolte	Risque de surcharge pour exploiter un séchoir.

Ces éléments sont pertinents pour apprécier les moyens humains et matériels du GAEC. L'expérience des associés porte sur la production laitière, et ne prouve pas à elle seule une compétence en séchage des céréales.

Diagnostic interne complété

Tableau de diagnostic stratégique : question 2

Diagnostic interne	Éléments du dossier et justification
Force 1	Associés expérimentés en production laitière
Force 2	Salarié : une partie des travaux de culture
Faiblesse 1	Aucun équipement de séchage
Faiblesse 2	Pointes de travail à la récolte

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : expérience des associés et salarié en appui aux cultures. Faiblesses : absence de séchoir et pointes de travail à la récolte.

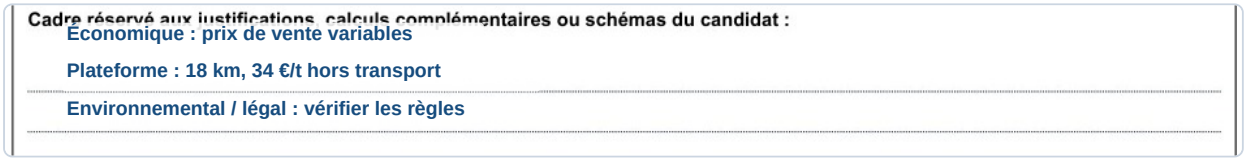
Diagnostic externe

Question 2.2. Construisez un diagnostic externe en présentant une opportunité et une menace. Classez les facteurs fournis dans le DT 3 selon les dimensions PESTEL et expliquez leur incidence possible sur l'exploitation.

Dimension PESTEL	Facteur externe fourni	Incidence possible
Économique	Le prix des céréales varie selon la période de commercialisation.	Le stockage peut offrir une marge de choix sur la période de vente, sans garantir un meilleur prix.
Technologique et économique	Plateforme collective à 18 km, tarif de 34 €/t hors transport.	Solution disponible sans équipement propre ; le transport reste à chiffrer.
Environnemental et légal	Une vérification réglementaire peut être nécessaire pour une installation.	Des contraintes ou démarches peuvent affecter le projet individuel.
Approvisionnement	Le fournisseur annonce un retard de livraison.	Le séchoir peut ne pas être disponible à temps pour la récolte.

L'opportunité est l'accès à une prestation collective et la possibilité d'adapter la période de vente. Les principales menaces sont l'incertitude sur les prix, les contraintes à vérifier pour une installation et le retard annoncé du fournisseur.

Repères PESTEL



✓ RÉPONSE À RETENIR

Opportunité : plateforme accessible et choix possible de la période de vente. Menaces : prix variables, vérification réglementaire et retard fournisseur.

Comparaison des options

Question 2.3. Comparez l'investissement individuel et le recours à la plateforme collective au regard des objectifs, des ressources financières, de l'organisation du travail et des risques. Appuyez-vous sur les données disponibles et indiquez les informations manquantes pour arrêter une décision définitive.

Critère	Investissement individuel	Plateforme collective
Objectifs	Maîtriser directement le séchage, le stockage et le calendrier.	Accéder à une prestation de séchage.
Finances	Investissement, installation et financement à chiffrer.	34 €/t hors transport ; coût total à calculer.
Travail	Gestion et entretien sur l'exploitation, dans un contexte de pointes à la récolte.	Transport et coordination avec un site situé à 18 km.
Risques	Engagement financier, réglementation et retard de livraison.	Dépendance à la plateforme et transport non chiffré.

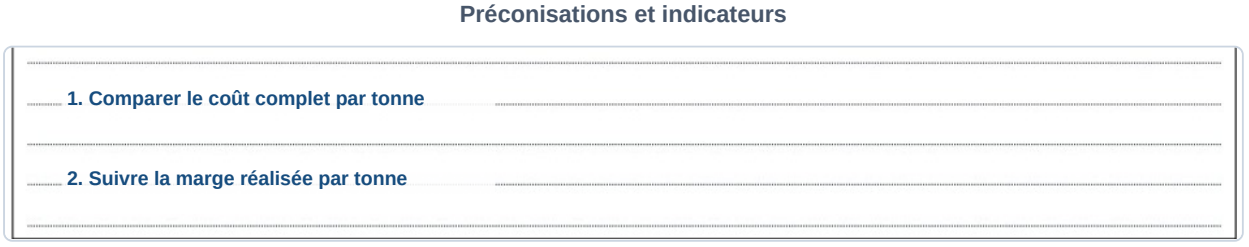
Pour décider, il manque le devis d'achat et d'installation, les volumes à traiter, le coût de financement et les coûts de transport. Il faut aussi connaître les modalités et capacités de la plateforme, vérifier la réglementation et comparer les recettes envisageables selon les périodes de vente.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comparer les coûts complets et les contraintes des deux options avant de décider ; les données actuelles ne suffisent pas à trancher.

Préconisations et suivi

Question 2.4. Formulez deux préconisations hiérarchisées pour aider les associés à décider et à suivre leur choix. Précisez pour chacune un indicateur de suivi pertinent.

1. **Priorité 1 :** établir une comparaison chiffrée des deux options par tonne, avec les volumes prévisionnels, l'investissement, l'installation, le financement, le transport et le tarif de la plateforme. Vérifier aussi la réglementation et la date de disponibilité du séchoir. **Indicateur :** coût complet par tonne pour chaque option.
2. **Priorité 2 :** après le choix, comparer les résultats réalisés aux prévisions et suivre la valorisation des céréales ainsi que la charge de travail à la récolte. **Indicateur :** marge céréalière réalisée par tonne, comparée à la prévision.



✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Comparer les coûts complets par tonne avant décision. 2. Suivre la marge céréalière réalisée par tonne après mise en œuvre.

3. Analyse financière et trésorerie

À partir des données comptables simplifiées de 2025 et des prévisions du premier trimestre 2026, le candidat calcule et interprète des indicateurs de gestion et de trésorerie. Les conventions de calcul sont données dans le sujet et le DT 3 précise que l'EBE communiqué est déjà calculé.

Indicateurs de gestion

Question 3.1. Calculez le taux de marge sur charges opérationnelles, défini comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, rapportée au chiffre d'affaires et multipliée par 100. Présentez le calcul et interprétez le résultat.

Le taux rapporte la marge après charges opérationnelles au chiffre d'affaires. On calcule cette marge, puis on la divise par le chiffre d'affaires et on multiplie par 100. Il s'agit d'un indicateur de contribution, et non d'un résultat net.

Étape	Formule et calcul	Résultat
Marge sur charges opérationnelles	286 000 € - 128 000 €	158 000 €
Taux de marge	(158 000 € / 286 000 €) × 100	55,24 %

Pour 100 € de chiffre d'affaires, il reste environ 55,24 € après couverture des charges opérationnelles. Cette somme contribue encore au paiement des autres charges de l'exploitation.

Calcul du taux de marge complété

Indicateur	Calcul	Résultat	Interprétation
Taux de marge sur charges opérationnelles	(286000-12800	55,24 % × 100	158000 € de marge
Rapport annuités/EBE			
Fonds de roulement			
Besoin en fonds de roulement			
Trésorerie nette			
Trésorerie prévisionnelle au 31 mars 2026			

✓ RÉPONSE À RETENIR

Taux de marge sur charges opérationnelles : 55,24 %, calculé sur une marge de 158 000 €.

Question 3.2. Calculez le rapport annuités/EBE. Interprétez cet indicateur sans conclure à lui seul sur la capacité d'endettement du GAEC.

Le rapport mesure la part de l'EBE absorbée par le remboursement annuel des emprunts. La convention du sujet impose de diviser les annuités par l'EBE et d'exprimer le résultat en pourcentage.

Indicateur	Formule et calcul	Résultat	Interprétation
Annuités / EBE	(30 000 € / 66 000 €) × 100	45,45 %	Les annuités représentent environ 45,45 % de l'EBE.

Ce taux montre qu'une part importante de l'EBE est mobilisée par les annuités. Il ne suffit pas à établir la capacité d'endettement : il faut aussi examiner les autres flux, échéances et besoins de l'exploitation.

Rapport annuités/EBE complété

Indicateur	Calcul	Résultat	Interprétation
Taux de marge sur charges opérationnelles	.....	.....	.....
Rapport annuités/EBE	(30000/66000)	45,45 %	Part de l'EBE consacrée aux annuités
Fonds de roulement	.....	.....	.....
Besoin en fonds de roulement	.....	.....	.....
Trésorerie nette	.....	.....	.....
Trésorerie prévisionnelle au 31 mars 2026	.....	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les annuités d'emprunts représentent 45,45 % de l'EBE, soit 30 000 € sur 66 000 €.

Question 3.3. Calculez le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. Présentez les résultats et expliquez la relation entre ces trois indicateurs.

Le fonds de roulement compare les ressources stables aux emplois stables. Le besoin en fonds de roulement correspond au financement net du cycle d'exploitation. La trésorerie nette est le solde entre ces deux indicateurs.

Indicateur	Formule et calcul	Résultat	Lecture
Fonds de roulement	244 000 € - 210 000 €	34 000 €	Ressources stables supérieures aux emplois stables.
Besoin en fonds de roulement	36 000 € + 21 000 € - 29 000 €	28 000 €	Besoin de financement du cycle d'exploitation.
Trésorerie nette	34 000 € - 28 000 €	6 000 €	Solde positif.

La relation est : trésorerie nette = fonds de roulement - besoin en fonds de roulement. Ici, le fonds de roulement couvre le besoin et laisse un excédent de trésorerie.

Fonds de roulement, BFR et trésorerie nette complétés

Indicateur	Calcul	Résultat	Interprétation
Taux de marge sur charges opérationnelles	.....	.....	.....
Rapport annuités/EBE	.....	.....	.....
Fonds de roulement	244000-21000(	34000 €	Ressources stables > emplois
Besoin en fonds de roulement	36000+21000-(	28000 €	Besoin du cycle d'exploitation
Trésorerie nette	34000-28000	6000 €	Excédent de trésorerie
Trésorerie prévisionnelle au 31 mars 2026	.....	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Fonds de roulement : 34 000 € ; BFR : 28 000 € ; trésorerie nette positive : 6 000 €.

Prévision de trésorerie

Question 3.4. Calculez la trésorerie prévisionnelle au 31 mars 2026 à partir de la trésorerie initiale et des flux prévisionnels fournis. Expliquez pourquoi un EBE positif ne suffit pas à garantir une trésorerie positive à cette date.

La trésorerie prévisionnelle s'obtient en ajoutant les encaissements au solde initial, puis en retranchant les décaissements du trimestre.

Étape	Calcul	Montant
Trésorerie initiale + encaissements	12 000 € + 74 000 €	86 000 €
Trésorerie au 31 mars 2026	86 000 € - 82 000 €	4 000 €

La prévision reste positive de 4 000 €. L'EBE mesure un excédent d'exploitation et ne correspond pas directement au solde bancaire. Les dates des flux, les variations du besoin en fonds de roulement, les investissements et les remboursements d'emprunts influencent la trésorerie. L'EBE annuel ne garantit donc pas, à lui seul, un solde positif à cette échéance.

Trésorerie prévisionnelle complétée

Indicateur	Calcul	Résultat	Interprétation
Taux de marge sur charges opérationnelles	.....	.....	.....
Rapport annuités/EBE	.....	.....	.....
Fonds de roulement	.....	.....	.....
Besoin en fonds de roulement	.....	.....	.....
Trésorerie nette	.....	.....	.....
Trésorerie prévisionnelle au 31 mars 2026	12000+74000-(	4000 €	Solde prévisionnel positif

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Trésorerie prévisionnelle au 31 mars 2026 : 4 000 €, après 74 000 € d’encaissements et 82 000 € de décaissements.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Session 2026 du BP Responsable d'entreprise agricole, UC4, sujet 26-BP-REA-EP1, d'une durée de 180 minutes et sans coefficient propre à une épreuve écrite de comptabilité-finance-trésorerie. Autour du GAEC des Trois Vallons, en élevage laitier et production céréalière, l'évaluation porte sur l'analyse juridique d'un contrat, le diagnostic stratégique d'un investissement et le calcul et l'interprétation d'indicateurs financiers et de trésorerie.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le Code civil prévoit plusieurs sanctions de l'inexécution contractuelle, dont la résolution et la réparation, sous réserve des conditions applicables.
- Le taux de marge demandé est égal à (chiffre d'affaires - charges opérationnelles) / chiffre d'affaires × 100.
- Le rapport annuités/EBE est égal aux annuités d'emprunts divisées par l'EBE, puis multipliées par 100.
- La trésorerie nette est égale au fonds de roulement moins le BFR, avec FR = ressources stables - emplois stables et BFR = stocks + créances d'exploitation - dettes d'exploitation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Structurez le raisonnement juridique en faits, problème de droit, règle applicable et application au cas.
- Examinez la rédaction, l'intégration et l'opposabilité des conditions générales, ainsi que les circonstances du retard.
- Distinguez les faits établis des informations à obtenir avant de recommander un investissement.
- Présentez les formules et les calculs, puis interprétez chaque indicateur sans tirer de conclusion excessive.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux de marge sur charges opérationnelles demandé ?

Soustrayez les charges opérationnelles du chiffre d'affaires, divisez le résultat par le chiffre d'affaires, puis multipliez par 100. Présentez les étapes du calcul et interprétez le pourcentage obtenu.

Q : Comment relier le fonds de roulement, le BFR et la trésorerie nette ?

Calculez le fonds de roulement par ressources stables moins emplois stables, puis le BFR par stocks plus créances d'exploitation moins dettes d'exploitation. La trésorerie nette est égale au fonds de roulement moins le BFR.

Q : Le sujet impose-t-il une durée ou un coefficient nationaux pour cette épreuve écrite ?

La page de garde indique une durée de 180 minutes et précise qu'il n'existe aucun coefficient propre à une épreuve écrite de comptabilité-finance-trésorerie. Les modalités d'évaluation et les documents autorisés sont définis par le centre.

Q : Que faut-il vérifier pour apprécier la clause de retard invoquée par le fournisseur ?

Examinez la rédaction de la clause, son intégration au contrat et son opposabilité, ainsi que les circonstances du retard. Le dossier demande aussi de vérifier si les conditions générales ont été acceptées et si le délai était déterminant.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bp-rea.fr/assets/annales/bp-rea/Comptabilité, finance et trésorerie/2026/BP Responsable d'Entreprise Agricole - Comptabilité, finance et trésorerie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable d'Entreprise Agricole : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.